

« IMPACT LOI NOTre et PETIT CYCLE DE L'EAU EN IDF »

ou comment le point de vue de l'Île de France pourrait se résumer à

« IMPACT DU PETIT CYCLE DE L'EAU SUR LA LOI LOI NOTre »

Depuis quelques années , le grand mouvement national impactant (en nombre d'habitants desservis) est celui de l'abandon progressif de la délégation de service public au profit d'outils de gestion dite plus « directe » de l'eau.

Ce n'est pas le cas de la Région francilienne où deux syndicats intercommunaux et interdépartementaux gigantesques, venus tout droit de la dernière période glaciaire : les grands « mammouths laineux » SIAAP (assainissement et infrastructures depuis 1971) et SEDIF (distribution et infrastructures depuis 1923) y font régner les super-délégations de service public de l'eau.

Sans le passage en gestion publique de l'eau à Paris (Régie publique Eau de Paris), le bilan francilien serait mitigé ; nos multinationales bien connues y ont leurs vitrines ; les enjeux économiques qui se jouent sont énormes : le plus gros contrat européen de délégation de service public de desserte en eau potable attribué à VEOLIA (ex-Générale des Eaux) depuis 1923 et les plus gros marchés du plus gros syndicat interdépartemental d'assainissement du monde, marchés partagés par plusieurs filiales de nos multinationales bien connues : SUEZ, VEOLIA, SAUR.

Dans ce décor glaciaire où vivent et se déplacent nos mammouths laineux au rythme des adhésions des villes, quelques chiffres :

Sur 1300 communes franciliennes 150 sont adhérentes au Syndicat des Eaux Ile de France (SEDIF) et 180 au Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Il existe bien aux côtés de ces deux mastodontes glaciaires d'autres syndicats communaux et départementaux traitant l'assainissement et la desserte en eau potable avec ou sans délégation de service public.

Le grand changement d'ère : de la glaciation au réchauffement, la LOI NOTre

Toutes les espèces ne vont pas dans le sens de l'adaptation. Le grand mammouth laineux (le vrai) a bien disparu mais après avoir fondu ! Son fossile le plus récent retrouvé sur l'île Wrangel en mer des Tchouktches au large de la Sibérie orientale atteste qu'il avait rapetissé avant de s'éteindre et ce, pour tenter de survivre à son environnement insulaire et rétréci.

En sera-t-il de même pour nos mammouths SIAAP et SEDIF pris dans la tourmente d'un réchauffement : la disparition programmée des départements de petites couronnes (92,93,94) pour 2020, au profit de la toute nouvelle Métropole du Grand Paris ?

1er janvier 2016 : naissance de Métropole du Grand Paris (MGP). 130 villes de première couronnes (92,93,94) et Paris (75) y sont de fait adhérentes et siègent au Conseil métropolitain. Idéal pour faire grossir nos mammouths ! Les prochaines étapes de la LOI NOTre seront décisives et voici pourquoi

Communiqué de presse du 8 avril 2016

Les Services Publics Urbains du Grand Paris parlent d'une seule voix au Salon des Maires d'Ile de France 2016 (...)

Le SEDIF, le SIAAP, le SIGEIF, le SIPPAREC et le Sycotom s'associent pour promouvoir le rôle des grands syndicats de services publics urbains du Grand Paris dans la construction de la Métropole. Confortés dans leur rôle et encouragés à développer leurs missions par la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Mais pour préserver quoi ? L'eau ? Les usagers ? Les mammouths laineux ?

Pour rappel : La [loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles](#) (MAPTAM) avait prévu la création de subdivisions de la [métropole du Grand Paris](#) dénommées *Territoires*

Voici les nouvelles cartes rebattues des institutions ayant charge d'eau en Ile de France en 2016 :

- **Les communes** : lorsqu'elles n'appartenaient pas à un groupement de communes (Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes) elles sont aujourd'hui rattachées à un Territoire mais gardent leur compétences en matière d'eau et d'assainissement jusqu'au 31/12/2017 (dans ou hors périmètre Métropole du Grand Paris : carte plus bas). Les communes ayant appartenu ou non à un groupement de communes, rattachés aujourd'hui à un Territoire devront se prononcer à compter du 1er janvier 2018 sur leur mode de gestion de l'eau : adhérer ou non à un syndicat, créer une régie ou non, créer un syndicat propre au Territoire, etc.
- **Les 12 territoires** : ils ont délégation automatique de la compétence eau et assainissement héritée des intercommunalités dissoutes (EPCI ou non). Paris reste une ville, un département et devient Territoire 1.
- **Les départements** : s'étant dotés de compétences eau (berges,égoutts..) peuvent les conserver jusqu'en 2020 (75,77,78,91,92,93,94,95)
- **La Métropole du Grand Paris** : composée des 12 Territoires elle hérite de la mise en application de la Loi GEMAPI (crues, inondations..)



Parmi les 130 villes et Paris adhérentes de fait à Métropole du Grand Paris, toutes ne sont pas adhérentes au SEDIF et au SIAAP : Paris étant l'exemple-type pour la desserte en eau potable

effectuée par sa régie municipale alors qu'elle utilise les services du SIAAP pour l'assainissement.

Voici l'avis rendu par SEDIF et SIAAP lors d'une Conférence des grands syndicats franciliens dédiée à la préfiguration de la LOI NOTre :

« Conclusion » MEMORANDUM préconisations du Sédif (2014)

Ces différentes questions et pistes de solutions mettent en avant l'intérêt de trouver une solution pragmatique et **permettant d'assurer la stabilité et la continuité** du service public et **des grands syndicats** qui les assurent.

Il convient de rappeler que le développement de la gestion intercommunale en matière d'eau et d'assainissement a été recommandé par la Cour des Comptes dans ses rapports publics de 2003 et 2011 : «Seule la réduction drastique du nombre de structures permettra d'améliorer la gestion, et de rééquilibrer les rapports entre collectivités et les délégataires des services publics» (...). **Ce constat a récemment été repris par le Gouvernement, qui s'est exprimé dans le sens d'une diminution du nombre de syndicats de communes chargés, notamment, de la gestion de l'eau ou de l'enlèvement des ordures ménagères.** Dans cette approche, le Sedif a vocation, compte tenu de son antériorité, de son expertise et des performances de son outil industriel, à être la structure d'accueil de la rationalisation préconisée. »

Dans cette conclusion il est notoire que la délégation de service public de l'eau et des déchets est intimement liée aux intérêts de Véolia qui en détient le monopole en Ile de France ; c'est « la voix des multinationales » qui s'exprime. SEDIF : premier outil de délégation du service public de l'eau donnant des leçons sur la continuité du service public, on rêve ? Et bon élève de la Cour des Comptes alors même qu'en 2010 celle-ci l'épinglait pour mauvaise présentation des comptes et défaut de clarification entre délégataire et prestataire (code des marchés publics) ?!

« Perspectives » MEMORANDUM préconisations du SIAAP (2014)

La création de la Métropole du Grand Paris en l'état actuel de la loi a peu d'impact sur le SIAAP.

Il est à noter toutefois que l'impact serait tout autre dans le cadre de la mise en œuvre de la suppression des conseils généraux et de leurs compétences générales, comme annoncé par le Premier Ministre, dans le débat sur la réorganisation territoriale. La réorganisation territoriale impacterait les modalités de gouvernance actuelles de l'institution et des missions qui lui sont dévolues (...)

Dans cette conclusion il est notoire que la LOI NOTre s'adapte comme un gant aux territoires de SIAAP déjà assis sur la première et la seconde couronne francilienne ; la disparition programmée des 3 départements de première couronne en 2020 (92,93,94) et citée pudiquement « réorganisation territoriale » pose la question de la gestion « assainissement » actuellement portée par les départements 93 et 94. Ceci imposerait-il aussi cela : se remettre autour de la table géopolitique pour en reparler entre présidents des 6 super-grands syndicats franciliens de l'eau (UDI), assainissement (PC), électricité (LR), gaz (LR), déchets(UDI), pompes funèbres (LR) ? Source Marc Laimé : les budgets des 6 grands syndicats franciliens représentant la moitié de celui de la Région Ile de France.

Le Grand Paris de l'eau, c'est parti... Toujours plus gros les mammouths laineux...

Paris, le 14 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES DEUX GRANDS SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU GRAND PARIS

Les Présidents du SEDIF et du SIAAP, MM. André SANTINI (UDI) et Belaïde BEDREDDINE (PC) ont signé mercredi 13 avril, à l'occasion du Salon des Maires d'Île de France, une convention de partenariat.

L'eau et l'assainissement sont au cœur des défis pour l'avenir du Grand Paris pour construire une Métropole durable. En signant cette convention, **le SEDIF et le SIAAP visent à renforcer la coopération bilatérale entre les deux grands syndicats qui assurent le cycle de l'eau** pour des millions d'usagers de l'agglomération parisienne (...)

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, le SEDIF et le SIAAP constitueront un comité de pilotage adossé à un comité technique, composé de membres élus de chaque structure et de représentants des services techniques (...)

Pour 12 millions de franciliens, c'est du lourd ! Deux tiers des franciliens assainis et un tiers desservis. Un sacré marché pour la délégation de service public. Compte tenu des trous à combler sur la carte du territoire SEDIF, quelle belle aubaine que la naissance du mammoth AIMEGÉPÉ (MGP) pour combler ces trous par la mécanique des Lois ! Nos deux mammouths laineux SIAAP et SEDIF s'en vont la trompe au vent et claironnant : « NOTre petit cycle de l'eau ! »

Dans un contexte tendu sur les résultats à mi-délégation de service public (2010-2022) bien des problématiques ne sont pas réglées. Pollution à l'éthylène glycol de l'eau qui sort de l'usine d'Annet-sur-Marne (SEDIF/VEOLIA) desservant 500 000 habitants : sans réponse. Déficience des processus industriels en matière de sécurité à l'usine de Méry-sur-Oise (SEDIF/VEOLIA) menaçant 8 000 habitants de la commune : sans réponse. Enquêtes sur les marchés truqués (SIAAP) : en cours. Autant de sujets importants sur la gestion, la santé, la sécurité, la démocratie, le droit à l'information, lorsque l'on sait que fièrement les usagers payent l'eau et ses investissements « l'eau paye l'eau » et que les infrastructures du SEDIF appartiennent aux villes adhérentes et non à quelques élu-es de quelques villes.

Et si l'extinction des grandes espèces était en marche ?

Un feuilleton francilien initié pour la Commission Eau – Marie Isabelle Heck

